

SIAH

Acte n° 2023C02

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
300 rue de la Mairie
01600 SAINTE EUPHEMIE

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 32
Présents : 17
Pouvoirs : 0
Votants : 17

Date de convocation du Comité syndical :
Le 20/02/2023

Le 28 Février 2023, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER au siège du Syndicat.

Présents : Didier ALBAN, René AUCAGNE, Fernand BERENGUER, Jean-François CHANTELOUBE, Baptiste COLLET, Pascal CUNY, Patrice DECEUR, Thierry DELAMARE, Gilles DEMAISON, Yann GALLAY, Thierry GROSSAT, Bruno HENRY, André MUT, Gérard POYET, Jean RAY, Monique RONGEON (Suppléante de Stéphanie DI RUSCIO), Nadine SAVIN (Suppléante de Cédric FIEF).

Absents excusés : Pierre ATHANAZE, Gabriel AUMONIER, Michel BADOIL, Jérémy CAMUS, Christophe COTTAREL, Gilles CREMET, Annie DAYET, Stéphanie DI RUSCIO (Remplacée par Monique RONGEON), Gilles DUTREIVE, Cédric FIEF (Remplacé par Nadine SAVIN), Christophe HENRY, Ghislaine LANDE, Estelle MORIN, Hervé ODET, David POMMIER, Bernard REY, Franck ZWISLER.

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1,

M. Bruno HENRY, 1^{er} Vice-Président du Syndicat, rappelle l'obligation de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants comportant au moins une ville de plus de 3.500 habitants.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que ce débat au sein de l'assemblée délibérante doit s'appuyer sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) présenté par le président au Comité syndical. Ce rapport n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et dépenses est présenté.

Ce rapport d'orientations budgétaires comporte notamment :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette,
- La structure et l'évolution des dépenses de personnels.

Ce rapport est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 20/02/2023,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité :

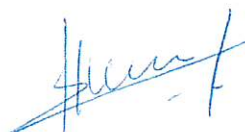
- **DE PENDRE ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence d'un rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

A Trévoux, le 28/02/2023

Le Secrétaire de séance,
André MUT



Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,
Bruno HENRY



Affichage sous format électronique :

- 6 MARS 2023

